

dentaires et prothétiques), des services de bien-être, une aide scolaire, une assurance-vie et une aide à l'établissement sur des terres et à la construction domiciliaire. L'ancien Bureau des vétérans est devenu, le 31 mars 1971 (S.C. 1970-71, chap. 31), le Bureau de services juridiques des pensions; il aide les anciens combattants à rédiger et à présenter leur demande de pension. La même loi autorisait la création du Conseil de révision des pensions, organisme indépendant offrant une nouvelle procédure améliorée de jugement des appels faits par des anciens combattants insatisfaits d'une ordonnance antérieure du comité d'examen de la Commission canadienne des pensions ou d'une décision prise par deux membres de la Commission.

Le ministère possède au Canada des établissements et des services de traitement dans huit grands centres urbains et trois foyers pour anciens combattants. De plus, il maintient dans les grandes villes canadiennes des bureaux administratifs qu'il partage avec la Commission canadienne des pensions, la Commission d'allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions. Il a aussi un bureau à Londres.

La Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants, le Bureau de services juridiques des pensions, le Conseil de révision des pensions et le Fonds de bienfaisance de l'armée sont comptables au Parlement par le canal du ministre des Affaires des anciens combattants.

**Ministère des Affaires extérieures.** Créé en 1909 en vertu de S.R.C. 1970, chap. E-20, le ministère des Affaires extérieures a pour principale fonction de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en est le ministre responsable. Le directeur permanent (sous-ministre) du ministère, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est secondé par un sous-secrétaire associé et cinq sous-secrétaires adjoints, et il est conseillé par les chefs des divers bureaux, divisions et directions. Les directeurs généraux ou directeurs de ces services sont chacun responsables d'une partie du travail du ministère et ils sont secondés par des agents du service extérieur, des agents d'administration, des spécialistes appartenant à divers groupes professionnels et un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger sont officiellement désignés comme haut-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premier, deuxième ou troisième secrétaires et attachés dans le cas des missions diplomatiques et consuls généraux, de vice-consuls dans le cas des postes consulaires. Le Canada compte environ 171 missions diplomatiques, consulaires et autres, dont 58 résidant hors des pays auxquels elles sont accréditées.

À Ottawa, l'activité du ministère est exercée par quatre bureaux régionaux, sept bureaux spécialisés et trois bureaux d'administration générale ainsi qu'un certain nombre de services opérationnels chargés de fonctions spéciales ou de soutien. Les quatre bureaux régionaux administrent 12 divisions géographiques, chacune étant responsable des pays qui composent la région administrée par le bureau dont elle relève: le Bureau des affaires d'Europe comprend trois divisions - Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et Europe du Nord-Ouest, y compris la Grande-Bretagne; le Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique comprend les divisions de l'Asie de l'Est, Pacifique et Asie du Sud; le Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient se compose des divisions Afrique (I), Afrique (II) et Moyen-Orient; et le Bureau des affaires de l'hémisphère occidental dirige trois divisions - Caraïbes (Commonwealth), Amérique latine et États-Unis. Les sept bureaux spécialisés regroupent 20 divisions: le Bureau des affaires économiques et scientifiques comprend Aide et développement, Politique commerciale, Relations scientifiques et problèmes environnementaux, et Transports, communications et énergie; le Bureau des affaires juridiques se compose des divisions Consultations juridiques et Opérations juridiques; le Bureau des affaires consulaires comprend Opérations consulaires et Politique et recherche consulaire; le Bureau de la défense et du contrôle des armements comprend Contrôle des armements et désarmement et Relations de défense; le Bureau des affaires publiques comprend Services des relations avec les établissements d'enseignement, Affaires culturelles, Documentation historique, Information et Programme des expositions universelles; le Bureau de la coordination compte Institutions du Commonwealth, Coordination fédérale-provinciale et Institutions francophones; et le Bureau des affaires des Nations Unies se compose des divisions Affaires économiques et sociales des Nations Unies et Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies. Les quatre bureaux d'administration générale sont responsables respectivement des secteurs Personnel, Finances et administration, Communications et services généraux, et Liaison (sécurité et renseignements). Il existe en outre un Service d'inspection, un Groupe d'analyse des politiques, un Centre d'opérations, une Direction des services centraux, un Comité interministériel des relations extérieures, et un conseiller spécial en matière de nominations au Service extérieur et politiques connexes.

La Commission mixte internationale fait rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rend compte au Parlement de l'activité de l'Agence canadienne de développement international.

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.** Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été créé en juin 1966 pour remplacer le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: il exerce actuellement ses fonctions en vertu de la loi figurant dans S.R.C. 1970, chap. I-7. En 1968, il a fait l'objet d'une réorganisation suivant laquelle sont venus s'ajouter aux services de soutien et à la Direction des services techniques trois secteurs de programmes distincts: le Programme des affaires indiennes et esquimaudes qui comprend l'éducation, les affaires communautaires, le développement économique au profit des Indiens et des Esquimaux et l'administration fiduciaire des biens des Indiens; le